

Eaux & Forêts : un partenariat pour préserver la ressource en eau

Toulouse, 23 mai 2025



L'agence de l'eau Adour-Garonne et les délégations d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) s'unissent pour mieux intégrer la gestion forestière dans les politiques de l'eau.

Face aux impacts croissants du changement climatique sur les forêts, le cycle de l'eau et la biodiversité, les deux partenaires ont signé une convention pour la période **2025–2030**, dans le cadre du **12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne**.

L'objectif : **valoriser le rôle des forêts privées dans la protection de la ressource en eau**, en accompagnant les propriétaires forestiers vers des pratiques durables et respectueuses des milieux.

Un partenariat structuré autour de 4 axes d'action :

- **Animer les territoires forestiers à enjeux** (têtes de bassin versant boisées, ripisylves, zones humides) pour y encourager les pratiques sylvicoles favorables à l'eau et à la biodiversité.
- **Accompagner les forestiers privés** dans la gestion durable de leurs parcelles, en promouvant les bonnes pratiques de gestion forestière.

- **Valoriser les retours d'expérience**, à travers des événements, publications et outils de communication.
- **Suivre des territoires forestiers pilotes**, en renouvellement ou en mutation, pour mieux mesurer les effets de la gestion du couvert forestier sur les services écosystémiques liés à l'eau.

Un enjeu stratégique pour le bassin Adour-Garonne

Le bassin se caractérise par une **forte sensibilité aux épisodes d'étiage**, ainsi que des enjeux hydrauliques marqués en zone de montagne et sur le littoral.

Dans ce contexte, les forêts jouent un rôle essentiel :

- pour **l'adaptation au changement climatique**,
- pour la **production de bois en tant qu'écomatériau**,
- et surtout pour les **services rendus à l'eau**, comme la régulation naturelle des écoulements, la filtration ou la protection des sols.

Quelques repères

En **Occitanie** et en **Nouvelle-Aquitaine**, la forêt couvre environ **35 % du territoire** régional. Elle est majoritairement privée (**plus de 80 %**), soit près de **5,5 millions d'hectares**, détenus par **plus d'un million de propriétaires**.

Ce partenariat vise à les mobiliser comme **acteurs clés de la gestion durable de l'eau** sur leurs territoires.

L'agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public de l'Etat chargé de contribuer à la gestion équilibrée de la ressource en eau et de tous les milieux aquatiques dans le cadre d'un développement durable. Son 12ème programme d'interventions (2025-2030) vise à répondre aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des directives européennes, tout particulièrement la directive cadre sur l'eau. Il prend en compte d'une part le plan d'actions au changement climatique (PACC) et d'autre part les spécificités du bassin : caractère rural, difficultés de gestion de l'eau rencontrées en période d'étiage et prégnance des enjeux liés aux zones de montagne et littorales.

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPf) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23 % du territoire national. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment et accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.



Contacts :

CNPF : Olivier PICARD, olivier.picard@cnpf.fr , 06 26 14 98 00

Agence de l'eau Adour-Garonne :

Catherine Belaval, catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr, 06 08 73 64 03